

Cahier des charges Initiative Ile-de-France
Agence de communication « Créatrices d’Avenir » 2016

Nadège Hammoudi

Adjointe au Délégué Général

Tél. : 01 44 90 87 02

nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

07/12/2015

Sommaire

I) Présentation d'Initiative Ile-de-France

- A) Le réseau Initiative France
- B) La coordination Initiative Ile-de-France

II) Présentation de Créatrices d'Avenir

- A) Le contexte et les objectifs du concours
- B) L'édition 2015

III) L'objet de la consultation

IV) Le plan de communication

V) Les prestations demandées

VI) Les conditions de la consultation

I) Présentation d'Initiative Ile-de-France

A) Le réseau Initiative France

Créé il y a près de 30 ans, Initiative France est le **1^{er} réseau français de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprise avec 230 associations locales et 22 coordinations régionales adhérentes, 16 195 entreprises accompagnées et 38 466 emplois créés ou maintenus en 2013.**

Ces 230 plateformes partagent toutes un mode d'intervention commun reposant sur deux grandes idées :

⇒ **Le prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties**, qui permet le renforcement des fonds propres des créateurs et repreneurs d'entreprises. Ce prêt d'honneur, attribué par des comités d'agrément, facilite ensuite l'accès de l'entrepreneur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont.

⇒ **L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs** pendant toute la durée de remboursement du prêt, notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

B) La coordination Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France représente et coordonne les 15 plateformes Initiative d'Ile-de-France fortement territorialisées avec leurs 28 antennes locales.

1^{er} réseau de financement et d'accompagnement d'entrepreneurs, **le réseau Initiative en Ile-de-France**, avec le fort ancrage local de ses plateformes, **soutient particulièrement les entrepreneurs qui créent des activités porteuses de richesses économiques et d'emplois.** En 2014, ce sont 1 486 entreprises qui ont été soutenues par les plateformes Initiative d'Ile-de-France, plus de 4 000 emplois créés et sauvegardés avec près de 21,2 M€ de prêts d'honneur pour lever 103 M€ de prêts bancaires.

En tant que coordination, **Initiative Ile-de-France conduit l'action régionale du réseau Initiative en Ile-de-France et accompagne ses plateformes dans leur développement, en lien avec les nouveaux enjeux de développement de leur territoire.** Elle participe également au renforcement des liens avec son réseau de partenaires et les autres acteurs de l'accompagnement.

Le rôle d'Initiative Ile-de-France s'est affirmé ces dernières années. Son action et son poids économique et politique sont désormais reconnus et considérés comme indispensable par les plateformes Initiative, Initiative France et les partenaires institutionnels publics (Europe, Région Ile-de-France, Caisse des Dépôts, départements, communautés d'agglomération) et privés (banques, grands groupes, chambres consulaires).

L'objectif des actions d'Initiative Ile-de-France est de développer et d'adapter la performance des outils du réseau Initiative pour **répondre au plus près aux nouveaux besoins exprimés des territoires, en faveur de l'emploi et de la création, reprise et croissance d'activités.**

II) Présentation de « Créatrices d'Avenir »

A) Le contexte et les objectifs du concours

Sur le plan régional, les femmes représentent 50,8% de la population francilienne et 49% de la population active (2008-INSEE). Or, **seules 30% de femmes créent leur entreprise. Favoriser l'entrepreneuriat des femmes, pour que la création d'entreprises puisse devenir une des solutions qui s'offrent à elles**, est donc un enjeu majeur pour répondre aux orientations de la loi de programmation de la ville et de la cohésion urbaine de 2014, dépasser ces chiffres et agir en faveur de l'égalité hommes-femmes. En outre, il fait partie des 12 objectifs du plan régional stratégique pour l'égalité femmes-hommes de la Préfecture de Région d'Ile-de-France.

L'intérêt du **concours « Créatrices d'Avenir »** est de **valoriser l'image de la création d'entreprise par les femmes en Ile-de-France**. Mettre à l'honneur des cheffes d'entreprise qui ont réussies à travers une remise de prix, favoriser leur prise de parole dans les médias, soutenir l'entrepreneuriat comme levier d'ascension sociale, lever les différents freins qui rendent la majorité des femmes réticentes à se lancer dans la création d'entreprise en particulier dans des domaines hors de leurs secteurs de prédilection (services à la personne, commerce, bien-être, développement durable, etc.) et parfois sur des territoires. Ce sont là autant d'actions de sensibilisation et d'information à destination d'un public féminin qu'il est nécessaire de mener, et que souhaite porter le concours « Créatrices d'Avenir ».

Le concours « Créatrices d'Avenir » existe depuis 2010. Porté initialement par Ile-de-France Active, il est organisé depuis 2015 par Initiative Ile-de-France. Chaque année, le concours a le soutien de plusieurs partenaires publics et privés, et d'une marraine dirigeante d'entreprise.

« Créatrices d'Avenir » s'inscrit sur un « marché » sur lequel on trouve beaucoup de concours dédiés à l'entrepreneuriat ou aux femmes.

B) L'édition 2015

L'édition 2015 du concours « Créatrices d'Avenir » est la première organisée et pilotée par Initiative Ile-de-France. Elle est réalisée **en partenariat avec la Préfecture de Paris Ile-de-France** (la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), **la Caisse des Dépôts, le Conseil régional d'Ile-de-France, l'Europe** (Fonds social européen), **la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France à travers son Institut du Mentorat Entrepreneurial, la Fondation Raja-Danièle Marcovici, la Caisse d'Epargne Ile-de-France, et EDF.**

La **marraine** de cette 5^{ème} édition est **Stéphanie Pelapat, CEO de Restopolitan.**

Le concours est ouvert à toutes les femmes dirigeantes :

- ayant créé, repris ou développé une entreprise en Ile-de-France et dont les statuts ont été déposés le 30 juillet 2015 au plus tard,
- qui détiennent, à elle seule ou avec d'autres femmes, plus de 50% des parts.

Six catégories de prix sont proposées aux dirigeantes (susceptibles d'évoluer selon l'édition) :

- **Dynamique de croissance** : récompensera une femme dont l'entreprise est entrée en phase de croissance-développement potentiellement génératrice d'emplois et d'activité
- **Reprise remarquable** : récompensera une femme ayant repris une entreprise, permettant le maintien d'emplois, de savoir-faire et le dynamisme économique local
- **Créatrice quartier** : récompensera une femme issue d'un quartier Politique de la Ville ou dont l'entreprise a un impact positif sur un quartier Politique de la Ville
- **Innovation solidaire** : récompensera une femme ayant créé une structure relevant de l'économie sociale et solidaire conciliant activité économique et utilité sociale
- **Audace au féminin** : récompensera une femme ayant créé une entreprise dans un secteur non traditionnellement féminin
- **Créatrice d'Avenir** : récompensera une femme dont le projet relevant de l'une des 5 catégories, est particulièrement remarquable

La **dotation pour chaque lauréate** correspond à 5 000 €, une séance de coaching avec Stéphanie Pelapat, et un accompagnement de la CCI Paris Ile-de-France.

III) L'objet de la consultation

Le pôle Communication d'Initiative Ile-de-France a pour mission de collaborer avec une agence pour assurer la communication de l'édition 2016 de « Créatrices d'Avenir ». Dans cette optique, nous consultons plusieurs agences de communication afin de choisir le partenaire qui nous accompagnera dans ce projet.

IV) Le plan de communication

Le plan de communication 2016 comprendra un accompagnement :

- en relations presse,
- en community management (site internet, Twitter, Facebook),
- dans la définition des catégories de prix 2016,
- dans la recherche de la marraine de l'édition 2016,
- dans l'organisation d'évènements locaux/départementaux de promotion du concours,
- dans la recherche de partenaires médias.

A) Le plan de communication 2015

Le plan de communication 2015 s'est articulé autour des actions suivantes :

- accompagnement en relations presse,
- accompagnement en community management (site internet, Twitter, Facebook),
- création et animation d'un site internet dédié au concours,
- création et diffusion d'un emailing « Je candidate »,
- organisation d'une conférence au Salon des microentreprises,
- organisation de réunions d'information locales/départementales
- création et diffusion d'une newsletter,
- création d'un flyer,
- création d'un carton d'invitation à la cérémonie de remise des prix,
- création d'une invitation web à la cérémonie de remise des prix.

B) La date démarrage impérative

L'agence de communication retenue devra être opérationnelle dans son accompagnement d'Initiative Ile-de-France à partir du 1^{er} février 2016.

C) La durée de l'accompagnement

L'agence de communication retenue accompagnera Initiative Ile-de-France du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017.

V) Les prestations demandées

La recommandation globale de chaque agence devra nécessairement comporter :

- **une stratégie d'accompagnement globale**
- **une proposition de planning**
- **une estimation budgétaire détaillée (HT et TTC)** intégrant les honoraires, les frais de secrétariat ainsi que les éventuels frais afférents. Estimation à établir dans la limite du budget alloué, **20 800 € HT soit 25 000 € TTC.**
- **des modalités d'organisation** et de fonctionnement (pilotage, validation)
- **le profil de l'équipe** en charge du projet (conseil, commerciale, relations presse, community management).

VI) Les conditions de la consultation

- **Le budget alloué est de 20 800 € HT, soit 25 000 TTC**
- **La réponse attendue :** L'offre se fera sur la base de ce cahier des charges. Toutefois, vous pouvez proposer des variantes ou options, argumentées, que vous ferez apparaître comme telles sur le budget.
- **Le choix de l'agence se fera sur les critères suivant :**
 - o La pertinence de la recommandation
 - o La créativité et l'originalité de la recommandation
 - o Le respect de l'enveloppe budgétaire
 - o Le calendrier de travail respectant les délais impartis
 - o La méthodologie de travail proposée
- **Le calendrier de la consultation :**
 - o Envoi du cahier des charges : 8 décembre 2015
 - o Journée d'audition des agences : 6 janvier 2016
 - o Sélection de l'agence retenue : 7 janvier 2016
 - o Démarrage de l'accompagnement : 1^{er} février 2016

Le prestataire s'engagera sur un planning de réalisation en tenant compte du délai de validation interne au sein d'Initiative Ile-de-France.